

Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan

Procès-verbal du Comité syndical du 1^{er} avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1^{er} avril 2025 à dix-sept heures trente, le Comité syndical de Vendée Cœur Océan, légalement convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni en la Communauté de Communes de Vendée Grand Littoral, sous la présidence de Monsieur Maxence de RUGY.

Nombre de délégués :

En exercice :	32	Excusés/Absents :	10
Présents :	22 (21 délégués + 1 suppléant)	Quorum :	17
Pouvoirs :	0	Votants :	22

SONT PRESENTS :

Christian BATY, Marc BOUILLAUD, Michel CHADENEAU, Francis CHUSSEAU (suppléant Annie RENOUF), Dominique DURAND, Jean FERRAND, Nathalie FRAUD, Sonia GINDREAU, Olivier GRIT, Marc HILLAIRET, Pascal MONEIN, Joël MONVOISIN, Daniel NEAU, Mickaël ONILLON, Patrice PAGEAUD, Michel PAILLUSSON, Annick PASQUEREAU, Nicolas PASSCHIER, Jannick RABILLE, Maxence DE RUGY, Michel VALLA, Sylvie VERDON.

SONT EXCUSES ET (OU) ABSENTS :

Christian AIMÉ, Joël BRET, Loïc CHUSSEAU, Olivier DALMASSO, Bernard GAUVRIT, Jennifer LIBAUD, Sébastien PAJOT, Jean-François PEROCHEAU, Alain ROCHEREAU, Didier ROUX.

Assistés de Mesdames Anne-Gaël DANIEL, Nathalie SÉMENT, et Sylvie CAILLÉ SAINCOURT personnels de Vendée Cœur Océan.

Après s'être assuré que le quorum est atteint, Monsieur le Président Maxence de RUGY remercie les membres présents. Il ouvre la séance à 17h35 et désigne Monsieur Patrice PAGEAUD secrétaire de séance.

Les points à l'ordre du jour de cette séance sont les suivants :

OBJET	Délibération
1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 13/02/2025	Non
2. Compte-rendu des décisions du Président	Non
3. Urbanisme : Présentation démarches partenaires dont le Schéma directeur des ZAE de la CCPA	Non
4. Urbanisme : Points sur la révision du SCoT et l'actualité législative	Non
5. Leader : point d'avancement du programme leader 2014-2022	Non
6. Leader : démarrage du programme leader 2023-2027	Non
7. Finances : Compte Financier Unique (CFU) 2024	Oui
8. Finances : Affectation des résultats 2024	Oui
9. Finances : Budget primitif 2025	Oui
10. Finances : Participation 2025 des Communautés de communes	Oui
11. Questions diverses	Non

1. Approbation du Compte-Rendu du Comité Syndical du 13/02/2025

Exposé

Monsieur le Président Maxence de RUGY soumet le Compte-Rendu de la séance du Comité Syndical du 13 février 2025, qui a préalablement été adressé par pléiade le 27 mars en annexe de l'invitation, à l'approbation du Comité Syndical.

Proposition

Le Comité syndical est invité à :

- **APPROUVER** le compte-rendu du Comité Syndical du 13 février 2025.

Adoption

Conseillers présents :	22	Ayant voté pour :	22
Conseillers représentés :	0	Ayant voté contre :	0
		S'étant abstenu :	0

2. Compte-rendu des décisions/arrêtés/avis du Président

Le Président informe le Comité Syndical de la décision prise en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales des délibérations du 27 août 2020, 11/07/2022 et 16/02/2023 fixant les habilitations et délégations au Président modifiées.

- La décision relative au renouvellement, pour l'année 2025, de l'adhésion du Syndicat mixte à GéoVendée (montant cotisation 100€) ainsi que l'approbation de la convention particulière d'accès aux services comprenant les frais de maintenance de l'Observatoire InterSCot (montant de 1310€).

Le Comité Syndical prend acte de la décision prise par le Président.

3. URBANISME : Présentation par la CCPA de sa démarche pour un Schéma Directeur des ZAE

Monsieur le Président propose à Monsieur PAGEAUD d'introduire la présentation de la démarche engagée par le CCPA pour l'élaboration concertée d'un Schéma directeur des ZAE. Monsieur PAGEAUD précise qu'une Rencontre de Territoire s'est tenue quelques jours plus tôt qui a réuni plus de 60 personnes. Dédiée au sujet « sobriété foncière et développement économique » elle a été l'occasion de témoignages de deux collectivités, Vie et Boulogne et ... et d'entreprises qui ont engagé de nouvelles pratiques dans la création et la gestion des zones d'activités.

Monsieur David HAURANT, DGS de la Communauté de Communes du Pays des Achards, commence par rappeler les réflexions sur la nécessité de concilier sobriété foncière et développement économique qui remontent à 2017 avec l'élaboration du PLUi. Cette nécessité repose sur **le constat**, notamment dans sur l'importante zone des Achards, d'une consommation foncière élevée et peu maîtrisée, avec une demande toujours forte en foncier économique et une densification qu'il reste à produire.

En effet, la cartographie de la zone montre que l'utilisation de l'espace se répartit à

- 18% pour les bâtiments
- 33% pour des espaces artificialisés dédiés aux parking, stockage ou circulation
- 30 % d'espace végétalisé

D'un point de vue de l'évaluation au regard des objectifs du SCoT se sont plus de 35.4 ha qui ont été consommés depuis 2019 sur l'enveloppe de 52.5 ha en extension définie dans le DOO.

La Collectivité n'ayant plus la maîtrise du foncier après la vente il faut impérativement impliquer et coconstruire la stratégie d'aménagement avec les acteurs économiques. Il rappelle aussi la volonté d'un travail adapté au territoire et à ses spécificités pour la définition d'un cadre de référence qui concilie développement économique et développement durable.

Les ambitions sont ainsi de favoriser les synergies et les optimisations, par exemple à travers des zones de partage, des réseaux de chaleur, des liaisons douces, du partage des ressources en eau, ... certaines réalisations ont déjà été mises en œuvre démontrant leur intérêt pour les différents acteurs économiques, agricoles ou institutionnels.

La phase de diagnostic en cours devrait se prolonger et se nourrir des temps de sensibilisation, des réflexions issues des ateliers thématiques (propositions « à chaud ») et des contributions remontées des cahiers d'acteurs (propositions « à froid ») jusqu'à l'été qui sera ensuite dédié à la préfiguration du document pour une consultation large à la rentrée. **Le calendrier** proposé vise une adoption du schéma directeur en fin d'année.

La démarche de la CCPA doit aboutir, par une approche à la fois prospective et opérationnelle, à la construction d'un outil évolutif, qui devra aussi anticiper la mesure de l'observation pour la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement ainsi co-construite.

Interventions

Monsieur VALLA rappelle que les entreprises sont déjà soucieuses des questions foncières et constate qu'elles sont raisonnables dans leurs demandes de foncier. Il s'interroge sur les possibilités d'actions de la Collectivité, faut-il :

- trier les entreprises en fonction du nombre d'emploi créés ?
- préempter les espaces pour pouvoir densifier ?
- imposer d'autres formes urbaines avec les bureaux à l'étage ou des parkings sillos ?

Toutes ces solutions posent des questions de coûts ou de technique et il faut beaucoup de dialogue avec les acteurs économiques. Sur la zone, il reste 2 ha à commercialiser et ensuite l'ouverture de 14ha en extension est envisagée. On arrive au bout, que fait-on après pour répondre aux demandes des entreprises ? Quels critères retient-on pour leur installation ? Il interpelle les élus de VGL pour savoir où en est leur territoire sur ces questions.

Monsieur CHADÉNEAU confirme que ces sujets sont également en réflexion dans le cadre de l'élaboration en cours du PLUi de Vendée Grand Littoral où l'enveloppe prévue dans le SCoT sera également consommée. Il mentionne le projet de village d'entreprises, qui comme d'autres projets récents, fait des efforts importants d'optimisation.

Monsieur de RUGY mentionne également l'entreprise « Espaces des marques » à la Boissière-des-Landes qui a été une des premières dans une logique d'optimisation pour la conception de ses bâtiments. Il rappelle aussi que le contexte de VGL est différent de la CCPA avec des zones d'activités différemment réparties sur le territoire.

Monsieur MONEIN indique que la présence de la gare aux Achards est une chance et interroge les élus de la CCPA sur les réflexions au sein des entreprises de la zone pour la mise en place de démarche type PDE (plan de déplacement des entreprises) qui pourrait apporter des solutions partagées en termes de stationnement ou de navette.

Monsieur PAGEAUD indique qu'il y a des actions sur les mobilités et qu'après la réalisation de la passerelle, un projet de mise à disposition de vélos électriques depuis la gare est en réflexion.

Monsieur NEAUD rebondit en mentionnant l'action « Vélotaf » de VGL qui accompagne les entreprises volontaires pour la mise à disposition de vélos électriques via un système de location longue durée.

4. URBANISME : Point d'information sur les travaux InterSCoT

Monsieur de RUGY poursuit l'ordre du jour et propose à Madame SÉMENT de faire un point d'information sur les travaux InterSCoT. Elle rappelle les travaux engagés à l'échelle de la Vendée pour le **suivi de la sobriété foncière avec l'accompagnement de l'Agence d'Urbanisme de Nantes (AURAN)**. Les travaux ont été lancés en réunion de COPIL le 28/02 en présence des élus de l'InterSCoT et se poursuivront toute le premier semestre 2025.

Il s'agira dans un premier temps d'un travail technique pour la définition du point de départ cartographique pour la consommation d'ENAF (en 2021) via le croisement des données ADS et de l'OCSGE. Un enjeu important de ces travaux sera de proposer des règles communes de comptabilisation des ENAF en associant les partenaires et notamment la DDTM aux choix méthodologiques. Ce travail se conclura par l'organisation à l'été d'un temps fort ZAN pour réunir l'ensemble des partenaires. Dans un second temps, décalé à l'automne 2026, des temps d'échange (visites de terrain et session PlayZAN) seront proposés aux nouveaux élus pour leur apporter des éléments de réflexion et de pédagogie sur ces sujets.

URBANISME : Information sur la révision du SCoT et l'actualité législative

Un point d'information sur l'avancement de la révision du SCoT est proposé. Madame SÉMENT informe le Comité que la consultation des prestataires pour l'accompagnement du Syndicat s'est déroulé du 18 février au 21 mars et que 6 dossiers ont été déposés à l'issue de date limite de réception des offres. On dénombre ainsi 6 offres pour le lot 1 (élaboration des documents réglementaires et animation) et 3 offres pour le lot 2 (volet environnement) dont l'analyse démarre en vue de la commission d'attribution qui se réunira fin avril début mai.

Les prochaines étapes, seront la validation de la signature du marché en comité avant l'été pour un démarrage de la mission en septembre et un premier temps de lancement des travaux avec les élus en octobre.

Enfin, un point d'actualité législative est proposé sur la proposition de Loi TRACE pour une Trajectoire Concertée de Réduction de l'Artificialisation avec les Élus locaux qui a été votée au Sénat le 18 mars 2025.

5. LEADER : Avancement sur le programme Leader 2014-2022 (Point d'information)

Introduction

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur PAGEAUD qui rappelle que le programme LEADER 2014-2022 arrive à échéance prochainement.

Exposé

Une synthèse de l'état d'avancement du programme et des projets accompagnés est présentée, avec un rappel du montant de la maquette globale, ainsi que du nombre de projets soutenus, soldés et programmés.

Sur l'enveloppe globale de 1.492.730 €, 57 projets font l'objet d'un soutien pour 1.479.709 € (~ 26 k€ par projet).

Récemment, 11 subventions ont été versées, dont certaines avec des corrections financières d'un montant total de 29.919 € (2%), portant le nombre de dossiers soldés à 41 pour un montant de 1.013.821 € (67,92 %).

Les 16 autres dossiers programmés, qui représentent un montant de 435.969 € restant à verser (soit 29,21%), présentent l'avancement suivant :

- 1 dossier demeure toujours à l'ASP pour paiement,
- 14 sont en Région pour instruction et contrôle par le cabinet Deloitte (mandaté pour la vérification de la conformité de la commande publique)
- 1 dossier est en attente de complétude (dans l'attente du versement des subventions des autres co-financeurs) et bénéficie d'un report dérogatoire de la Région pour la remise du dossier de demande de paiement complet.

Il est précisé que les 15 derniers dossiers peuvent encore faire l'objet de demandes complémentaires de la part de la Région ou du Cabinet Deloitte lors de leur instruction et de corrections financières éventuelles. En cette fin de Programme, la Région a averti que les dossiers « fragiles » seraient écartés.

Le calendrier est rappelé : la phase d'instruction de tous les dossiers doit être finalisée fin juin par la Région, pour un paiement des subventions et une clôture du Programme Leader 2014-2022 devant intervenir fin 2025.

6. LEADER : Démarrage du programme Leader 2023-2027

Introduction

Monsieur le Président indique qu'en prévision du lancement du nouveau programme LEADER 2023-2027, celui-ci a fait l'objet d'une présentation lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 18 décembre 2024 avec quatre autres élus impliqués dans la démarche.

Exposé

Suite à la conférence de presse de fin 2024 et à la signature de la convention cadre du Programme Leader 2023-2027 par le Syndicat Vendée Cœur Océan puis par la Région en date du 4 février 2025, le Comité de programmation s'est réuni le 27 février 2025.

En présence des 11 titulaires des collèges public et privé et d'1 suppléant du collège privé, la réunion a permis :

- d'installer les membres du Comité de programmation, dont 4 nouveaux membres dans le collège privé,
- d'en élire le Président en la personne de M. Pageaud
- d'approuver le règlement intérieur du Comité
- de valider les critères et la grille de sélection des projets ainsi que les autres documents de travail.

Même si les moyens de la Région sont principalement dévolus à la fin du Programme 2014-2022, le calendrier des prochaines étapes du Programme 2023-2027 est présenté, avec une réunion du Comité de programmation calée le 24 avril 2025 en vue de l'examen pour sélection de 3 projets portés par la CC du Pays des Achards :

- Pôle santé des Achards (réfection globale de l'aspect énergétique)
- Pôle élémentaire de Beaulieu sous la Roche (construction pour 4 classes)
- Pôle maternelle de Sainte Flaive des Loups (construction).

Afin de permettre un vote à parité représentatif, il est demandé aux élus de Vendée Grand Littoral de se mobiliser du fait du report des élus de la CC du Pays des Achards dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêt.

Lors du Comité suivant, pourra notamment être proposé à la sélection le projet de rénovation et modernisation de la scénographie de Finfarine au Poiroux porté par la CC de Vendée Grand Littoral.

Interventions

M. Paillasson s'interroge sur d'autres projets envisagés et sur la possibilité d'en présenter d'autres, notamment au regard des nouveaux planchers et plafonds (50 k€ et 100 k€ voire 200 k€) et de la consommation de l'enveloppe.

Il lui est répondu que certains projets n'ont pas fait l'objet de pré-dépôt en raison de problèmes de calendrier ou de plan de financement mais que le Programme débute seulement. Par ailleurs, dans l'attente des décisions du Comité de programmation et de l'analyse technico-financière et réglementaire de la Région, rien ne peut préjuger des montants qui seront finalement attribués ni du rythme de consommation de l'enveloppe Leader. Néanmoins, il est également rappelé l'obligation de respecter l'objectif de 35% de paiement d'ici fin 2026 qui implique de présenter rapidement des dossiers potentiellement éligibles et finalisables à court terme.

7. FINANCES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Soumis à délibération

Monsieur le Président indique que le Syndicat a opté, sans attendre la fin de l'expérimentation conduite en application de l'article 242 de la loi de finances 2019, au Compte Financier Unique (CFU).

Le Syndicat va donc délibérer pour la première fois ce nouveau Compte Financier Unique qui remplace le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CG), et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

Il a été dressé par le comptable public sous le contrôle de Monsieur le Président.

Monsieur le Président précise également que les résultats de la gestion 2024 sont très proches de ceux présentés lors de la séance portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire.

Proposition

Vu le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que Monsieur le Président pour présider au vote du Compte Financier Unique et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération ;

Vu le Certificat Administratif 2024-13 du 04/12/2024, demandant la mise en place du Compte Financier Unique au comptable assignataire à compter de l'exercice 2024,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par le comptable assignataire ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que Monsieur Maxence de RUGY, le Président quitte la séance et Monsieur Patrice PAGEAUD ayant été désigné secrétaire de séance, cède la présidence de la réunion à Monsieur Michel CHADENEAU, 2^{ème} Vice-Président, pour le vote du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 tel qu'il résulte de la gestion du budget pour l'année considérée.

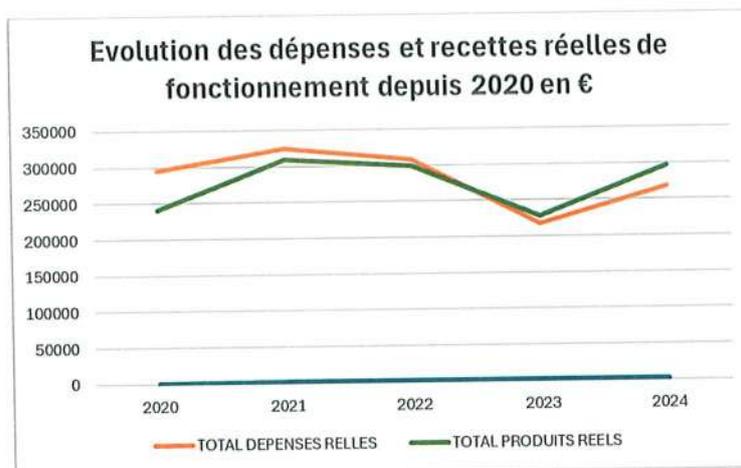
Il est arrêté et résumé comme ci-après pour la gestion 2024 :

DÉTERMINATION DU RESULTAT CUMULÉ AU 31/12/2024

	SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT			TOTAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT		
	DEPENSES/ MANDATS	RECETTES/ TITRES	SOLDE	DEPENSES/ MANDATS	RECETTES/ TITRES	SOLDE	DEPENSES/ MANDATS	RECETTES/ TITRES	SOLDE
AUTORISATION/ PREVISION BUDGÉTAIRE	308 543,45	333 461,18		138 975,20	28 163,07		447 518,65	361 624,25	
REALISÉ	267 752,40	296 031,33	28 278,93	-	28 163,07	28 163,07	267 752,40	324 194,40	56 442,00
RÉSULTATS ANTERIEURS REPORTÉS			-24 917,73			110 812,13			85 894,40
EXCEDENT/ DEFICIT 2024			3 361,20			138 975,20			142 336,40
RESULTAT CUMULÉ			3 361,20			138 975,20			142 336,40

Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement est de 28 278.93 €. Le report de l'exercice précédent étant de -24 917.73 €. Son résultat cumulé est positif de 3 361.20 €.

La section d'investissement présente, quant à elle, un solde positif de 28 163.07 €. Le report de l'exercice précédent étant de 110 812.13 €. Son solde cumulé s'élève à 138 975.20 €.



RECAPITULATIFS DES RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2020 EN €

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024
RESULTATS	-9 283,36	-25 489,10	-34 333,41	-24 917,73	3 361,20

Réalisation budgétaire 2024 Fonctionnement - Investissement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE OU COMPTE	BP 2024	CA 2024
011 - Charges à caractère général	38 813,00	26 164,76
012 - Charges de personnel	195 000,00	172 581,75
65 - Autres charges de gestion courante	39 337,00	37 010,66
014 - Atténuation de produits	0,00	0,00
66 - Charges financières	4 000,00	601,78
67 - Charges spécifiques	3 328,00	3 328,00
D002 - Déficit de l'année N-1 reporté	24 917,73	24 917,73
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 065,45	28 065,45
DEPENSES NETTES DE L'EXERCICE	308 543,45	267 752,40
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	333 461,18	292 670,13

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE OU COMPTE	BP 2024	CA 2024
74 - Dotations et participations	296 261,18	261 255,24
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	13 000,00	11 339,87
75 - Autres produits de gestion courante	7 000,00	7 050,03
013 - Atténuation de charges	17 200,00	14 719,53
77 - Produits spécifiques	0,00	1 666,66
R002 Excédent de l'année N-1 reporté	0,00	0,00
RECETTES NETTES DE L'EXERCICE	333 461,18	296 031,33
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	333 461,18	296 031,33

RESULTAT DE L'EXERCICE

3 361,20

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE OU COMPTE	BP 2024	CA 2024
040 - Amortissements subventions Etat		
20 - Immobilisations incorporelles	23 000,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	115 975,20	0,00
001 Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	138 975,20	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE OU COMPTE	BP 2024	CA 2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves	97,62	97,62
13 - Subventions		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 065,45	28 065,45
R001 - Solde Exécution reporté	110 812,13	110 812,13
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	138 975,20	138 975,20

Net exercice

138 975,20

Ces résultats sont conformes au Compte Financier Unique présenté par le Comptable Public du Syndicat.

		CA 2019 (en €)	CA 2021 (en €)	CA 2022 (en €)	CA 2023 (en €)	CA 2024 (en €)	Varia tion en € N-1	Varia tion en € N-1
Chap.70	Produits de services, du domaine & ventes diverses	0,00	11 463,94	14 947,42	12 796,75	11 339,87	-1 457	-11
Chap.73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Chap.74	Dotations, subventions et participations	122 270,03	280 559,19	251 092,44	201 333,22	261 255,24	59 922	30
Chap.75	Autres produits de gestion courante	14 199,76	10 001,38	17 801,11	7 881,44	7 050,03	-831	-11
Chap.76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Chap.77	Produits spécifiques	90,00	420,00	45,54	0,00	1 666,66	1 667	
Chap.013	Atténuations de charges	9 515,69	6 268,31	14 523,99	5 147,44	14 719,53	9 572	186
TOTAL DES PRODUITS REELS		146 075,48	308 712,82	298 410,50	227 158,85	296 031,33	68 872	30
Chap.011	Charges à caractère général	160 037,08	43 252,53	64 422,41	52 546,32	26 164,76	-26 382	-50
Chap.012	Charges de personnel et frais assimilés	114 573,38	233 228,67	196 867,99	111 808,96	172 581,75	60 773	54
Chap.65	Autres charges de gestion courante	17 548,30	16 279,36	16 616,91	22 026,17	37 010,66	14 984	68
Chap.67	Charges spécifiques	0,00	4 170,00	0,00	0,00	3 328,00	3 328	
Chap.014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	
TOTAL DES CHARGES REELLES		292 158,76	296 930,56	277 907,31	186 381,45	239 085,17	52 704	28
EPARGNE DE GESTION		-146 083,28	11 782,26	20 503,19	40 777,40	56 946,16	16 169	39,65
Charges financières (intérêts des emprunts)		0,00	583,01	1 502,09	3 020,21	601,78	-2 418	-80
EPARGNE BRUTE		-146 083,28	11 199,25	19 001,10	37 757,19	56 344,38	18 587	49
Remboursement du capital (dette ancienne)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	
EPARGNE NETTE		-146 083,28	11 199,25	19 001,10	37 757,19	56 344,38	18 587	49
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

PROPOSITION :

A la demande du Président désigné, le Comité Syndical est invité à :

- **CONSTATER** les identités de valeur avec les indications du Compte Financier Unique relatif au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des rattachements,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 tel qu'il a été présenté.

Adoption

- | | | | | |
|---|---------------------------------|----|---------------------------|----|
| - | Conseillers présents : | 20 | Ayant voté pour : | 21 |
| - | Conseillers représentés : | 1 | Ayant voté contre : | 0 |
| - | | | S'étant abstenu : | 0 |

9. FINANCIER : BUDGET PRIMITIF 2025

Soumis à délibération

Exposé

A la suite du débat d'orientation budgétaire conduit lors de la séance du comité syndical du 13 février 2025, le Président présente au comité syndical, le projet de budget primitif 2025 du Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	DÉPENSES
328 861.20	328 861.20

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	DÉPENSES
269 236.33	269 236.33

Détail des dépenses de fonctionnement 2025, par chapitre

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024	en %	BP 2025
60623 - Alimentation	700,00	73,12	10%	700,00
60631 - Fournitures d'entretien	200,00	102,32	51%	200,00
60632 - Fournitures de petit équipement	50,00	63,13	126%	100,00
6064 - Fournitures administratives	1 000,00	903,76	90%	1 200,00
611 - Contrats de prestations de services	6 000,00	6 575,90	110%	9 000,00
6132 - Locations immobilières	3 600,00	3 600,00	100%	4 000,00
614 - Charges locatives et de copropriété	900,00	840,00	93%	1 000,00
6156 - Maintenance	5 500,00	4 122,33	75%	7 000,00
6161 - Autres primes d'assurances	2 000,00	2 074,03	104%	2 400,00
6182 - Documentation générale et technique	800,00	432,50	54%	450,00
6184 - Versements à des organismes de formation	300,00	1 690,00	563%	300,00
6185 - Frais de colloques et de séminaires	300,00	0,00	0%	500,00
6228 - Prestations actions PAT, CFT et SCoT	9 000,00	1 600,00		
6228 - Intervenants thématiques LEADER 2023-2027				
6228 - Prestations ingénierie urbanisme - Adhésion GéoVendée			18%	8 000,00
6228 - Animations écoles PCAET				
6228 - Actions communes CLS (prestataire ACSANTIS)				
6231 - Annonces et insertions	500,00	119,24	24%	1 000,00
6232 - Fêtes et cérémonies	1 200,00	720,00	60%	1 000,00
6234 - Réceptions (ex article 6257 en M14)	500,00	0,00	0%	1 200,00
6236 - Catalogues et imprimés et publications	250,00	0,00	0%	250,00
6238 - Divers (Communication)	1 000,00	0,00	0%	1 000,00
6251 - Voyages et déplacements et missions	2 100,00	862,23	41%	1 800,00
6261 - Frais d'affranchissement	1 000,00	749,55	75%	1 200,00
6262 - Frais de télécommunications	1 413,00	1 146,15	81%	1 400,00
627 - Services bancaires et assimilés	500,00	190,00	38%	500,00
63513 - Autres Impôts Locaux	0,00	300,50		300,00
011 - Charges à caractère général	38 813,00	26 164,76	67,41%	44 500,00

6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	102,00	51%	150,00
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1 500,00	2 318,60	155%	2 700,00
6338 - Autres impôts et taxes sur rémunération	400,00	303,00	76%	500,00
64111 - Rémunérations principales titulaires	50 000,00	14 959,49	30%	8 200,00
64112 - NBI, SFT et indemnités	5 000,00	386,55	8%	400,00
64113 - NBI (ex article 64112 en M14)	0,00	618,31		200,00
64118 - Autres indemnités	15 000,00	3 749,77	25%	150,00
64131 - Rémunérations (contractuels)	70 000,00	84 756,58	121%	105 200,00
64132 - Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	0,00	1 326,48		1 500,00
64138 - Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0,00	2 597,38		7 500,00
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	20 000,00	24 639,00	123%	30 000,00
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	21 500,00	27 795,26	129%	32 600,00
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C (NT)	3 000,00	3 589,00	120%	4 800,00
6455 - Cotisations pour assurance du personnel (CNP)	6 000,00	4 640,97	77%	5 000,00
6456 - Versement au FNC du supplément familial	700,00	0,00	0%	0,00
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	250,00	46,00	18%	100,00
6475 - Médecine du travail, pharmacie	450,00	243,21	54%	300,00
6478 - Autres charges sociales diverses	400,00	54,15	14%	200,00
6488 - Autres charges (FDAS)	600,00	456,00	76%	500,00
012 - Charges de personnel	195 000,00	172 581,75	89%	200 000,00
65311 - Indemnités, frais de missions et de formations des élus	28 000,00	26 216,76	94%	29 000,00
65313 - Cotisations retraites (ex 6533 en M14)	2 000,00	1 920,00	96%	2 300,00
65314 - Cotisations Sécurité sociale (ex 6534 en M14)	150,00	0,00	0%	0,00
657381 - charges d'interventions autres EPL : fédéSCoT/e coll/VGL (ex 65738 en M14)	800,00	0,00	0%	800,00
657382 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics divers - Autres	0,00	671,46		700,00
65888 - Autres	8 387,00	8 202,44	98%	7 561,20
65 - Autres charges de gestion courante	39 337,00	37 010,66	94%	40 361,20
014 - Atténuation de produits	0,00	0,00		0,00
6615 - Intérêts de comptes courants et de dépôts créditeurs	4 000,00	601,78	15%	2 000,00
66 - Charges financières	4 000,00	601,78	15%	2 000,00
67 - Charges spécifiques	3 328,00	3 328,00	100%	2 000,00
68 - Dotations aux provisions pour risques et charges				
D001 - Déficit de l'année N-1 reporté	24 917,73	24 917,73	100%	
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00		
023 - virement à la section d'investissement	0,00	0,00		0,00
6811 - Dotations aux amortissements	28 065,45	28 065,45	100%	40 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 065,45	28 065,45	100%	40 000,00
DEPENSES NETTES DE L'EXERCICE	308 543,45	267 752,40	87%	328 861,20
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	333 461,18	292 670,13	88%	328 861,20

Détail des recettes de fonctionnement 2025, par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024	en %	BP 2025
74758- Groupements de collectivités	190 000,00	190 000,00	100%	210 000,00
74718 - Etat (ARS)				
74718 - Etat (DRAAF) PAT AAP 2020	6 200,00			
7472- Région PAT AAP 2020	5 600,00	8 575,61	153%	20 000,00
7472- Région (FRES interscot)	nc			
7472 - Région charte forestière 2022	9 789,00	8 288,67	85%	
7461-DGD-SCoT (n'existe plus en M57)	nc			
74773 - Dotations et participations (FEADER) CFT 2021 (ex 7477 en M14)				48 000,00
74772 - Dotations et participations (FEADER) CFT 2022 (ex 7477 en M14)	39 000,00	28 154,68	72%	
74773 - Dotations et participations (LEADER animation N-1) (ex 7477 en M14)	37 472,18	26 236,28	70%	
74773 - Dotations et participations (LEADER STRATEGIE 2023-2027) (ex 7477 en M14)				
74773 - Dotations et participations (LEADER PAT AAP 2020) (ex 7477 en M14)	8 200,00			
747888 - Autres Organismes (ARS) (ex 7478 en M14)				
7488- Autres attributions et participations (ex 7478 en M14)				
74-Dotations et participations	296 261,18	261 255,24	88%	278 000,00
70- Produits de services, du domaine et ventes diverses	13 000,00	11 339,87	87%	18 500,00
75 - Autres produits de gestion courante SMAV-CLS	7 000,00	7 050,03	101%	7 200,00
013 Atténuation de charges	17 200,00	14 719,53	86%	18 200,00
77 Produits exceptionnel -spécifiques	0,00	1 666,66		100,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00			3 500,00
R002 Excédent de l'année N-1 reporté	0,00			3 361,20
RECETTES NETTES DE L'EXERCICE	333 461,18	296 031,33	89%	325 500,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	333 461,18	296 031,33	362%	328 861,20

Détail des dépenses d'investissement 2025

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre ou Compte	BP 2024	CA 2024	BP 2025
13911 - Amortissements subvention Etat			3 500,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			3 500,00 €
202 - Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	20 000,00 €	0,00 €	264 000,00 €
202 - Frais liés à la réalisation de documents (haies bocagères)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2051 - Concessions - sites internet	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
20 - immobilisations incorporelles	23 000,00 €	0,00 €	264 000,00 €
21838 - matériel informatique et bureautique	10 000,00 €	0,00 €	1 736,33 €
21848 - Mobilier	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	100 975,20 €	0,00 €	
21 - immobilisations corporelles	115 975,20 €	0,00 €	1 736,33 €
001 Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
020 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses d'investissement	138 975,20 €	0,00 €	269 236,33 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre ou Compte	BP 2024	CA 2024	BP 2025
10222 - FCTVA	97,62 €	97,62 €	261,13 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	97,62 €	97,62 €	261,13 €
1311 - Subventions d'investissement : Etat et établissements nationaux			90 000,00 €
13 - Subventions d'investissement			90 000,00 €
2802 - amortissements liés à la réalisation des documents d'urbanisme et la numérisation du cadastre	22 692,00 €	22 692,00 €	34 000,00 €
2805 - amortissements liés au concessions et droits similaires	2 818,00 €	2 818,00 €	3 000,00 €
281838 - amortissements liés au matériel de bureau et matériel informatique	861,80 €	861,80 €	2 000,00 €
281848 - amortissements liés au mobilier	1 693,65 €	1 693,65 €	1 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 065,45 €	28 065,45 €	40 000,00 €
R001 - solde execution reporté	110 812,13 €	110 812,13 €	138 975,20 €
Total recettes d'investissement	138 975,20 €	138 975,20 €	269 236,33 €

PROPOSITION :

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2025, le Comité Syndical est invité à :

- **VOTER** par chapitre et nature le budget primitif 2025 comme exposé ci-dessus ;
- **APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2025 tel qu'il a été présenté.
- **AUTORISER** le Président ou son représentant délégué à mettre en œuvre toutes les procédures et à signer toutes les pièces, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Messieurs Marc BOUILLAUD et Nicolas PASSCHIER quittent la séance avant le vote du budget primitif 2025.

Adoption

Conseillers présents :	19	Ayant voté pour :	20
Conseillers représentés :	1	Ayant voté contre :	0
		S'étant abstenu :	0

10. FINANCIER : PARTICIPATION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES 2025

Soumis à délibération

Exposé

Le Président rappelle au comité syndical que l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan, établit le mode de répartition des participations versées par les collectivités membres au profit du SM Vendée Cœur Océan qui se détermine comme suit

- 50 % des dépenses réparties au prorata de la population
- 50 % des dépenses réparties au prorata de la superficie

L'ensemble des propositions inscrites au BP 2025 aboutit au besoin total de financement inscrit et ventilé comme suit, conformément aux débats d'orientation budgétaire du 13 février 2025 :

Vendée Cœur Ocean	Populations légales des communes (INSEE 01/01/2024)	Pourcentage	Montant	Superficie	Pourcentage	Montant	Montant total POP et S2
C.C. Vendée Grand Littoral	36 045	64,18%	67 388,23 €	50 460	69,24%	72 697,96 €	140 086,19 €
C.C. du Pays des Achards	20 118	35,82%	37 611,77 €	22 421	30,76%	32 302,04 €	69 913,81 €
Total	56 163	100%	105 000,00 €	72 881	100%	105 000,00 €	210 000,00 €

L'évolution des participations depuis 2017 se présente et ventile comme suit :

EVOLUTION PARTICIPATIONS COMMUNAUTES DE COMMUNES

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
VGL	117 968,48	105 568,42	51 463,31	58 140,00	66 827,73	68 092,31	130 122,21	126 744,65
CCPA	58 865,91	51 747,32	25 441,59	31 860,00	33 172,27	33 907,69	65 152,51	63 255,35
TOTAL	176 834,39	157 315,74	76 904,90	90 000,00	100 000,00	102 000,00	195 274,72	190 000,00

PROPOSITION :

Sur la proposition de son Président; le Comité Syndical est invité à :

- **APPROUVER** la répartition des participations de l'exercice 2025 telle que présentée ci-dessus à hauteur de :
 - 140 086,19 € pour la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral
 - 69 913,81 € pour la Communauté de Communes du Pays des Achards
- **AUTORISER** le Président ou son représentant délégué à mettre en œuvre toutes les procédures et à signer toutes les pièces, nécessaires à l'exécution de la présente délibération dont les appels de participation pour l'année 2025

Adoption

Conseillers présents : 19
Conseillers représentés : 1

Ayant voté pour : 20
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0

11. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'ayant été soulevée, Monsieur le Président Maxence de RUGY remercie chaleureusement l'assemblée et clôture la séance. La séance est levée à 19h00.

Le Secrétaire de séance,
Patrice PAGEAUD

Le Président,
Maxence de RUGY



